

LE BACCALAURÉAT OPTION INTERNATIONALE... ET APRÈS ?

Richard AUDEBRAND

Chef du Département de l'égalité des chances, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Le portail de préinscriptions Admission Post-Bac est utilisé par la majorité des lycéens qui souhaitent poursuivre un cursus dans l'enseignement supérieur en France et par les étrangers qui souhaitent y effectuer leurs études, soit quelque 750 000 candidats. Dans cette application informatique, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité améliorer la prise en compte de l'option du baccalauréat international.

Sur le plan réglementaire, l'examen est le baccalauréat. Il n'existe pas de spécificités quant la poursuite d'études des titulaires de l'OIB. Par contre, une identification plus claire sur le portail Admission Post-Bac est désormais prévue : une case dédiée « option internationale » devra être cochée, soit par le candidat, soit par l'établissement, selon le processus de remontée des fichiers. De plus, dans le cas où un élève est issu d'une section internationale, la langue pratiquée est, bien sûr, précisée. Par ailleurs, les lycéens pourront mentionner, dans la rubrique « Détails », certains éléments de leur scolarité. Au-delà de leurs simples résultats scolaires en Première et Terminale et des appréciations des enseignants, ils peuvent préciser la pratique d'activités culturelles spécifiques, dont les élèves issus de sections classiques du lycée, eux, ne bénéficient pas.

Pour les chefs d'établissements, dans le cadre des fiches pédagogiques souvent demandées par les filières sélectives, il est possible de préciser que le jeune est issu d'une section internationale, et dispose de compétences supplémentaires et mettre ainsi en lumière des compétences spécifiques au regard de la filière demandée.

Admission Post-Bac présente plus de 10 500 formations. Si un candidat postule à l'université, dans une filière non contrainte, aucune sélection n'est effectuée. Par conséquent, le fait de sortir d'une section internationale et d'avoir obtenu l'OIB n'est pas pris en compte, sur le plan réglementaire, pour sa préinscription.

En revanche, dans le cadre d'un cursus plus sélectif, chaque établissement organise son mode de sélection. Parmi les écoles de commerce, une trentaine d'entre elles entreront dans l'Admission Post Bac en 2012. Leur sélection s'effectue, entre autres, selon une épreuve en anglais. Les chances de réussite, pour le candidat, sont d'autant plus grandes. Les filières les plus

sélectives sont attentives à l'ensemble des résultats. Dans une classe préparatoire aux grandes écoles scientifiques, il ne suffit pas d'être bon en mathématiques. Pour certaines CPGE prestigieuses, l'examen des dossiers porte sur l'ensemble du cursus des jeunes, y compris dans les disciplines non scientifiques.

D'une manière générale, dans l'enseignement supérieur, les chances des étudiants issus des sections internationales sont importantes. En effet, quel que soit le cursus, y compris dans des filières comme le BTS et le DUT, le bagage international devient un critère essentiel, qu'il résulte de la propre culture du jeune ou d'une expérience à universitaire ou professionnelle à l'étranger.

Du fait de leur acquis linguistique et culturel, les candidats issus des sections internationales possèdent une plus-value qui leur permet de mieux réussir une partie de leurs études à l'étranger, du fait de leurs compétences linguistiques et culturelles.

Les quelques 2 000 jeunes issus de ces sections expriment diverses attentes. Selon les statistiques, leurs objectifs sont similaires à ceux des autres jeunes. Généralement, ils veulent poursuivre leurs études dans des filières où les compétences en langues peuvent être un atout, sans exprimer d'appétence particulière pour des cursus à caractère international.

Cependant, parmi leurs aspirations, transparaissent deux éléments plus spécifiques. Le taux d'étudiants qui ne poursuivent pas leurs études supérieures en France, mais plutôt à l'étranger, est plus important. Il s'agit probablement d'une chance plus grande de poursuivre des études hors de France, directement après le baccalauréat. Les autres élèves, non titulaire de l'OIB, quand ils envisagent ce choix, tendent à effectuer d'abord quelques années d'études dans l'enseignement supérieur français, le plus souvent en 3^{ème} année de Licence ou en Master.

Les filières associant le droit aux langues, souvent proposées par des universités prestigieuses, sont très demandées. La capacité d'accueil étant limitée, la sélection s'effectue sur dossier. Les candidatures des élèves issus des sections internationales est un atout indéniable par rapport aux candidats provenant des sections classiques.

Les jeunes inscrits dans les sections internationales, sans présenter de fortes spécificités, démontrent cependant certaines chances de réussite dans des filières sélectives (Écoles, CPGE, STS, IUT, etc.), d'autant plus qu'ils obtiennent facilement leur baccalauréat.